

Président-Directeur Général,
Directeur de la publication :
PHILIPPE CARILLON
Directeur éditorial :
GUILLAUME DEROUBAIX
(guillaume.deroubaix@lexisnexis.fr)

Rédacteur en chef :
CÉDRIC SYLVESTRE
TÉL. : 01.45.58.92.53
cedric.sylvestre@lexisnexis.fr

Secrétaire d'édition :
SOPHIE CAN
Crédit photos :
EMMANUEL BALLAND

Conseil scientifique :
M. E. ANDRÉ, professeur à la faculté de droit de
Montpellier,
M.-P. FENOIL-THOUSSEAU, professeur à l'ESC-
PEAP
C. LE STANC, professeur à la faculté de droit de
Montpellier
J. RAYNARD, professeur à la faculté de droit de
Montpellier
P. STOFFEL-MUNCK, professeur à la faculté de
droit de Paris I

Publicité :
IM RÉGIE, CAROLINE SPIRE
23, RUE FAIDHERBE - 75011 PARIS
TÉL. : 01.40.24.13.35

Correspondance : CÉDRIC SYLVESTRE
(Cahiers de droit de l'entreprise)
141, RUE DE JAVEL 75747 PARIS CEDEX 15

Relation clients :
TÉL. : 0800 808 809 (APPEL GRATUIT)
<http://www.lexisnexis.fr>

Abonnement annuel 2007 :
• FRANCE (MÉTROPOLE) :
72 EUROS TTC (70,52 EUROS HT)
DOM-TOM ET PAYS ÉTRANGERS :
77,57 EUROS HT
• PRIX DE VENTE AU NUMÉRO :
FRANCE (MÉTROPOLE, FRANCO) :
10 EUROS TTC
DOM-TOMET PAYS ÉTRANGERS (FRANCO) :
10 EUROS HT

LEXISNEXIS SA
SA AU CAPITAL DE 1.584.800 EUROS
552 029 431 RCS PARIS
PRINCIPAL ASSOCIÉ :
REED ELSEVIER FRANCE SA
SIÈGE SOCIAL : 141, RUE DE JAVEL,
75747 PARIS CEDEX 15

EVOLUPRINT - SGIT SAS
PARC INDUSTRIEL EURONORD
10, RUE DU PARC 31150 BRUGUIÈRES
N° Imprimeur : 3077
N° Éditeur : 4255
Dépôt légal : à parution
Commission paritaire : n° 0206 K 80382

© LexisNexis SA 2007

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite. LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : Toute utilisation ou traitement automatique, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits.

2 Le DJCE : un diplôme pour dix universités

Il y a plus de trente ans de cela, une focade d'universitaires, à la fois responsables et ambitieux pour leurs étudiants tout autant que boulimiques d'activités et d'inventions pour l'Université, était à l'origine d'une formation diplômante atypique avec la création du Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise. Jean Marc Mousseron, Jean Paillusseau et Gérard Cas côté facultaire, Jean-Roger Kauffman, Paul Puyraveau respectivement pour les conseils juridiques et fiscaux, Raymond Sié pour les juristes d'entreprises (AFJE) étaient à l'initiative de cette démarche. Les motivations étaient sans doute quelque peu différentes, probablement pas totalement désintéressées, au sens noble du terme, mais en tout cas toujours profitables aux étudiants : les premiers éprouvaient éventuellement quelque petite honte à voir les meilleurs cabinets juridiques et fiscaux recruter, à l'époque, leurs futurs cadres dans des formations souvent extérieures à l'Université ; les autres anticipaient peut-être le profit qu'ils pourraient tirer d'une formation plus spécialement adaptée à leur besoin encore, précisément, en terme de recrutement de leurs futurs collaborateurs. Au final, l'étudiant était bien le gagnant de ce rapprochement.

Hors norme, cette initiative l'était, à l'époque, au moins à deux égards.

Elle visait à mettre en place un enseignement lourd où l'année d'étude fait quarante semaines, et plus, et les semaines quarante heures de formation... en sorte que les étudiants allaient être appelés à *travailler normalement*, en tout cas au regard des rythmes de travail ordinaires pour le cabinet d'avocats ou le juriste d'entreprise.

Elle cherchait à instaurer un enseignement pré professionnel, appelant alors largement l'intervention de professionnels, avocats conseils et juristes d'entreprise de manière privilégiée mais point exclusive, dans les enseignements d'abord, dans l'organisation des programmes encore. Ceux-là allaient apporter une expertise, un pragmatisme, une culture d'action pour un enseignement naturellement appliqué dans les secteurs privilégiés de la vie économique des affaires. Les techniques fiscales, sociétaires, sociales, contractuelles et comptables, appréciées dans le contexte international des relations juridiques, le droit économique, contrats d'affaires, distribution et concurrence, devenaient les fondamentaux de ce diplôme.

Le succès était au rendez-vous : le DJCE allait progressivement être décliné dans de nouvelles universités avec aujourd'hui dix centres regroupés dans le cadre de la FNDE, alors que le DJCE de Montpellier fêtait l'année dernière ses quarante ans et que son homologue de Rennes célèbre cette année ses trente-cinq printemps - outre les centres de Montpellier et Rennes, le diplôme DJCE habilité par la FNDE est aujourd'hui délivré dans les universités de Caen, Cergy, Lyon III, Paris 2, Nancy, Poitiers, Strasbourg, Toulouse -.

Fidèle à ses aspirations premières, le DJCE se veut ainsi formation généraliste en droit de l'entreprise. L'organisation de certificats, naturellement dits supérieurs mais surtout voulus de spécialité, qui clôturent l'année de formation correspond enfin à un début de spécialisation puisque les étudiants y reçoivent alors, selon leur choix, un enseignement de plus de cent vingt heures particulier à chacune de ces thématiques. Le rassemblement de quelque trois cents élèves à cette occasion à la faculté de Montpellier, au mois de juin, forme de mutualisation avant l'heure et bien en avance sur les souhaits ministériels, contribue à la rencontre et l'échange d'étudiants d'horizons géographiques et sociaux divers, bien souvent au-delà de toute espérance... Une atmosphère d'*auberge espagnole* qui n'aurait sans doute pas offusqué les promoteurs de ce diplôme.

Merci à Jean Paillusseau, celui-là même qui peut dire j'y étais, pour le portrait plein d'optimisme qu'il brosse dans les pages qui suivent de cette formation et de son devenir (*V. infra Table ronde 2, p. 9*) ; merci aux directeurs de Centre qui par leur présence et leur effort au quotidien, bien au-delà des charges dites de service, assurent l'encadrement de leurs élèves ; merci aux partenaires cabinets d'avocats, entreprises, qui hier ont procuré les moyens de cette précieuse réussite et aujourd'hui assurent sa pérennité ; merci enfin aux étudiants qui chaque année, par leur confiance, revigorent le souffle premier et font le *bel aujourd'hui* de cette exaltante entreprise.

Jacques RAYNARD,
professeur à la faculté de droit de Montpellier,
président de la Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise

Table ronde

AVEC >

DANIÈLE BRIAND-MELEDU, PIERRE-JEAN GAUDEL, MICHEL GERMAIN, CHRISTIAN GOSSEREZ, JEAN-CLAUDE HALLOUIN, JACQUES LARRIEU, PHILIPPE NEAU-LEDUC, JEAN PAILLUSSEAU, JACQUES RAYNARD, BLANCHE SOUSI, JEAN-PATRICE STORCK

2

LE DIPLÔME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE

La merveilleuse aventure...

Après l'avoir créé, Jean Paillusseau a dirigé le DJCE de Rennes de 1972 à 1998. Depuis, il intervient régulièrement pour aider les étudiants à résoudre des cas complexes, notamment en matière d'arbitrage dans le domaine des cessions de sociétés. Alors que la promotion actuelle et Danièle Mélédo (qui dirige le DJCE depuis 1998) préparent le colloque (« *Les entreprises dans l'environnement juridique international* ») et les festivités du 35^e anniversaire du DJCE de Rennes, le 11 mai prochain, il revient sur cette « merveilleuse aventure » et souligne toute l'originalité d'une formation d'excellence et le travail passionnant avec des étudiants extrêmement attachants.

L'occasion également d'interroger les responsables de l'ensemble des DJCE sur les spécificités de ces diplômes. Un véritable tour de France.

CDE : Comment présenter le diplôme du DJCE¹ ?

Jean Paillusseau : « Le cabinet est actuellement composé d'avocats disposant d'une formation de 1^{er} plan (DJCE, HEC, Sciences-Po, Harvard Law School)... ». Cette phrase est tirée de la plaquette de présentation d'un cabinet d'avocats d'affaires parisiens. Je l'ai reçue très récemment. On ne peut mieux illustrer le niveau du DJCE (Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise) !

Le DJCE s'est incontestablement imposé, depuis très longtemps, comme l'un des diplômes de troisième cycle (master 2) les plus recherchés par les cabinets d'avocats d'affaires et les entreprises. Les « déjicéistes » sont souvent à la tête des services juridiques ou fiscaux de groupes multinationaux (LVMH, Sodexho, Vallourec, etc. la liste est longue !) ou de cabinets d'avocats les plus prestigieux, français ou anglo-saxons, à Paris, à l'étranger, des États-Unis à Pékin, ou en Province (l'implantation des déjicéistes dans toutes les régions de France est très forte, et non pas seulement à Paris). Nombreux sont aussi ceux

qui sont devenus nos collègues. L'ancien président de l'Université de Paris II, par exemple, est un déjicéiste.

Les entreprises et les cabinets d'avocats l'ont vite compris : ils parrainent chaque année avec enthousiasme les étudiants des différents centres de DJCE.

CDE : Que représente aujourd'hui le DJCE ?

J. P. : Le DJCE représente une formation de *plus de 1 200 heures de formation sur dix mois*, un stage professionnel, des travaux personnels, sanctionnés par le diplôme du DJCE (c'est un diplôme qui s'ajoutait au DESS de juriste d'affaires et à un certificat de spécialité. Depuis la réforme des masters, il s'ajoute au master 2 « Droit de l'entreprise et des affaires » ou « Droit de l'entreprise juriste d'affaires »).

C'est une promotion annuelle d'environ 300 étudiants, répartis de manière à peu près égale dans dix centres de droit des affaires ou de droit de l'entreprise, appartenant à dix universités différentes : Caen, Cergy, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris II, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Ces centres sont regroupés dans une fédération (Fédération nationale pour le droit de l'entreprise : FNDE, dont l'actuel président est le professeur Jacques Raynard) avec des organisations professionnelles d'avocats d'affaires et de juristes d'entreprise. Cha-

1. L'entretien avec Jean Paillusseau a fait l'objet d'une première publication in JCP E 2007, 1403.

que année, pendant le mois de juin, la promotion est réunie à Montpellier pour un approfondissement, au choix des étudiants, dans six spécialités (Droit des sociétés, Droit fiscal, Droit social, Droit économique, Droit et fiscalité du commerce international, Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies). À la fin du mois, un examen, sous forme d'étude de cas, sanctionne cette spécialisation et donne lieu à la délivrance d'un certificat de spécialité qui complète le DJCE (je tiens à rendre hommage à nos collègues montpelliérains du Centre de droit de l'entreprise et à leur équipe, car c'est un extraordinaire travail que d'organiser et de conduire à bien, pour trois-cents étudiants, pendant un mois, six certificats de spécialité, avec, tous les jours, des intervenants venant de toute la France, surtout quand on songe à toute la logistique matérielle et financière que cela implique !).

Dès le début de l'année universitaire, les étudiants de l'un des dix centres de formation prennent en charge la réalisation d'une plaquette nationale comportant une présentation détaillée de chaque étudiant de la promotion. Elle est diffusée à plusieurs milliers d'exemplaires auprès des professionnels susceptibles d'être intéressés par leur candidature. Pour identifier leur promotion, les étudiants choisissent le nom d'un grand juriste : *René Savatier, Roger Houin, Michel Despax, Jean Carbonnier, Jean Marc Mousseron, etc.*

De très nombreux étudiants complètent leur formation par un LMM dans une université anglaise (nous avons des accords avec plusieurs universités anglaises) ou américaine parmi les plus prestigieuses (dont Harvard, Columbia...), ou, de manière très spécialisée dans des instituts propres à certaines activités, l'Institut du Pétrole d'Aberdeen par exemple. Certains reviennent en France après avoir passé avec succès leur « bar exam » et obtenu leur inscription au barreau d'un État américain, le plus souvent celui de New York.

Très régulièrement, et depuis longtemps, ils obtiennent des résultats flatteurs dans de nombreux prix. Par exemple, les prix Freshfields, The Willoughby Prize, Francis Lefebvre, Barthélémy, Landwell, EY Law, etc. Ainsi, c'est un déjicéiste qui a obtenu le premier trophée du meilleur avocat-conseil d'entreprise en 1999 (prix décerné par l'Association nationale des avocats conseils d'entreprise, aux avocats âgés de 29 ans au plus).

Ils exercent leur profession aussi bien en France qu'à l'étranger.

CDE : Pourquoi le DJCE a-t-il été créé ?

J. P. : Dans les années soixante, on ne pouvait que constater l'existence d'une fracture, d'un véritable fossé, entre l'enseignement universitaire et les besoins de la pratique, particulièrement dans le domaine de l'organisation juridique. La France ne connaissait que le droit commercial. Elle ignorait le droit des affaires, et, *a fortiori*, le droit des activités économiques. Quand on songe qu'il fallait rechercher dans les ouvrages américains une explication de ce que pouvait être la franchise commerciale, le *franchising*, le crédit-bail, le *leasing*... et les éléments fondamentaux de leur régime juridique ! Ces termes n'existaient même pas encore dans la langue juridique française. Ayant créé un cabinet de conseils juridiques et fiscaux et



▲ JEAN PAILLUSSEAU

professeur émérite à l'université de Rennes I,
directeur honoraire du Centre de droit des affaires,
avocat au barreau de Paris

étant en charge du Diplôme d'études supérieures de droit privé, il me paraissait indispensable de réformer totalement les approches et le contenu de la formation des juristes d'affaires) !

Le DJCE de Lyon



Blanche SOUSI,
professeur,
directeur de l'Institut de droit et d'économie des affaires,
directeur du centre DJCE de Lyon

Vous l'avez déjà compris ! Le DJCE de Lyon partage avec quelques autres Centres, la caractéristique d'offrir deux voies d'accès : une voie longue *via* le Magistère lequel constitue une excellente formation préparatoire et une voie courte ouverte, sur sélection et entretien, à des étudiants ayant acquis par ailleurs un niveau comparable et une même motivation pour l'endurance.

Notre spécialité ? Peut-être ne pas en avoir, notre ambition étant de former des généralistes en droit des affaires de très niveau et qui pourront rapidement trouver leur place dans un cabinet ou une entreprise.

Notre pédagogie ? Évidemment nous sommes fidèles aux méthodes d'enseignement DJCE qui en font le succès depuis toujours. Nous veillons également à donner à nos étudiants l'ouverture d'esprit sans laquelle il n'y a pas de bons juristes. Depuis quelques années, une revue de presse juridique, économique et financière effectuée par les étudiants permet à chacun de suivre l'actualité nationale et internationale et de mieux comprendre ainsi l'environnement des entreprises dont ils seront les conseils.

L'Institut de droit et d'économie des affaires de Lyon bénéficie de partenariats formels ou informels, aussi nombreux que solides avec le Palais, le Barreau et le monde économique. On ne citera que quelques exemples : ainsi l'ACE qui, en septembre 2005, a associé les étudiants du DJCE à son Congrès national, l'ACE junior qui, chaque année, assure des parrainages personnalisés dès l'entrée en Magistère, l'École des avocats de la Région Rhône-Alpes dont les élèves avocats peuvent intégrer le DJCE dans le cadre de leur PPI, le Medef Rhône-Alpes, la plupart (tous ?) les cabinets d'affaires de Lyon, le Comité régional des banques, la Chambre de commerce et d'industrie, mais aussi la Banque de France, la Fédération bancaire française...

Et comme tous les autres Centres, nous cultivons les relations de solidarité avec les anciens.

Vous l'avez compris, le Magistère/DJCE lyonnais est l'École du droit de l'entreprise au sein de l'université de Lyon.

Le DJCE de Montpellier



PHILIPPE NEAU-LEDUC,
DJCE 1991, professeur agrégé des facultés de droit,
directeur du DJCE de Montpellier

Montpellier, le DJCE canal historique ! Créé en 1966 par le professeur Jean Marc Mousseron, le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise vient de fêter ses quarante ans. Fort de cette expérience, le DJCE propose à ses étudiants un enseignement juridique, théorique et pratique, de très haut niveau.

L'ambition professionnelle de cette formation procède de l'idée stimulante qui consiste à associer, dans le cadre d'un enseignement lourd de droit des affaires, des professionnels de renom et des universitaires de qualité. Il y a longtemps pour nous que l'université s'intéresse avec bonheur à l'entreprise.

L'exigence universitaire réside dans un enseignement juridique volontairement pluridisciplinaire destiné à former des juristes complets. Seules des bases solides permettent une spécialisation efficace. Dans cette perspective, la richesse de l'enseignement montpelliérain s'articule autour de la technique contractuelle dont la force créatrice confère le temps d'avance qui fait la différence. L'étudiant embrasse toutes les problématiques fondamentales du droit de la distribution, de la fiscalité, du droit des groupements, du droit social, du droit de la propriété intellectuelle... Mais il est également amené à se positionner sur des matières dont le caractère innovant suscite vocations et projets de carrière : *corporate*, M&A, droit des marchés, financement, sans oublier la dimension internationale de ces disciplines qui font du DJCE le fleuron des formations juridiques. Notre ambition consiste à anticiper et à accompagner les évolutions des métiers du droit afin de répondre pleinement aux aspirations de nos partenaires.

L'école montpelliéraine assure à l'étudiant le temps de la réflexion pour qu'il mûrisse en connaissance de cause son projet professionnel. La tradition pluridisciplinaire du DJCE garantit au jeune professionnel une ouverture d'esprit sur tous les champs du droit de l'activité économique qui lui donne cette faculté d'adaptation nécessaire à la gestion de sa carrière.

La tradition du DJCE de Montpellier, c'est le respect de valeurs tant humaines qu'intellectuelles mises au service du droit. La disponibilité de chacun, enseignants comme étudiants, est la clé de la réussite d'un diplôme qui a formé l'essentiel de l'élite des juristes de notre pays. On ne compte plus les majors aux certificats et les associés dans les plus grands cabinets !

Le droit est riche, l'enseignement ouvert.

Que vive le DJCE !

CDE : Comment le DJCE a-t-il été créé ?

J. P. : C'est à l'occasion de rencontres, à Liège, aux séminaires, tout à fait remarquables, de la Commission droit et vie des affaires, que des juristes d'entreprise, des avocats, des conseils juridiques et des universitaires, qui faisaient les mêmes constats, décidèrent de collaborer et de créer un partenariat pour adapter des enseignements de troisième cycle à la réalité des activités économiques.

Pour institutionnaliser cette collaboration, la FNDE fut constituée à Paris, le 21 juillet 1971, entre, d'une part, trois centres universitaires : Aix en Provence (G. Cas), Montpellier (J. M. Mousseron), Rennes, et, d'autre part, des associations

professionnelles : juristes d'entreprises (l'Association française des juristes d'entreprise – AFJE –, présidée à l'époque par R. Sié, directeur juridique de Rhône Poulenc), conseils juridiques et fiscaux et juristes de banque.

Montpellier avait déjà créé, depuis quelques années, un diplôme : le DJCE. Il fut décidé qu'Aix-en-Provence et Rennes adopteraient ce sigle, mais que chaque centre choisirait très librement le contenu de la formation et les méthodes d'enseignement. Le DJCE d'Aix fut créé en 1971 et celui de Rennes en 1972. En fait, si les formations dans les trois centres partageaient la même finalité et les mêmes valeurs, leurs contenus et les méthodes étaient sensiblement différents.

Trois centres universitaires ont été cofondateurs de la FNDE, mais, à la fin des années soixante-dix des problèmes internes à la faculté de droit d'Aix et le départ de G. Cas pour l'université d'Aix-Marseille devaient, malheureusement, conduire à la cessation des relations entre la FNDE et l'Institut de droit des affaires d'Aix en Provence.

En revanche, à partir des années quatre-vingt, huit autres centres : Lyon, Strasbourg, Toulouse, Poitiers, Paris, Nancy, Caen et Cergy devaient rejoindre Montpellier et Rennes au sein de la FNDE.

Nos différents centres ont établi des relations internationales. Elles leur ont permis de bénéficier de l'apport intellectuel de collègues étrangers et de permettre à nos étudiants de continuer leurs études à l'étranger après le DJCE (de 1977 à 1991, les étudiants du DJCE de Rennes ont, chaque année, été reçus pendant quinze jours, par l'université d'Exeter où ils ont pu bénéficier d'un enseignement adapté au droit anglais, après avoir suivi à Rennes les cours de professeurs de cette université. Hélas, les contraintes de la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA ont conduit à l'abandon de cette opération en 1992. L'objectif n'était pas d'apprendre du droit anglais, mais d'appréhender les mécanismes techniques et culturels qui commandent les raisonnements des juristes anglo-saxons afin de mieux travailler avec eux).

Le DJCE de Nancy

Christian GOSSEREZ et Pierre-Jean GAUDEL, co-directeurs
du DJCE de Nancy

Dès sa création, il y a 25 ans, le DJCE de Nancy fut à l'écoute des besoins exprimés par les Directions juridiques et fiscales des grands groupes français et internationaux et par les cabinets d'avocats d'affaires. Cette ouverture aux professionnels constitua, il y a déjà un quart de siècle, une révolution au sein de l'Université et a fait la renommée de cette formation délivrée par dix universités en France. Chacun des dix centres nationaux délivrant le DJCE a bien sûr ses spécificités.

Le DJCE de Nancy a fait le choix de former avant tout de bons juristes. C'est la raison pour laquelle le droit des contrats, enseigné avec rigueur et pédagogie par le doyen Bernard Gross, constitue le socle de tous les autres enseignements juridiques : le droit des sociétés, le droit du travail, etc. Ensuite l'un des deux points forts de la formation nancéenne est le droit fiscal. Ainsi :

– ses étudiants remportent régulièrement les premiers prix des concours nationaux récompensant les meilleurs jeunes fiscalistes, qu'ils soient organisés par le cabinet d'avocats Ernst & Young ou par la DVNI et la cour administrative d'appel de Paris (*V. infra*);

– les étudiants de la promotion 2007 se sont vus confier, pendant plusieurs semaines, en plus de leurs cours habituels, la réalisation de travaux de recherche, en équipes, sur des sujets d'actualité confiés par la sous-direction des Relations internationales de la direction de la législation fiscale.

L'autre point fort est l'enseignement du droit international des affaires, marqué par l'intervention de plusieurs professionnels de premier plan, parmi lesquels des Directeurs juridiques de groupes internationaux et plusieurs référendaires de la Cour de justice des communautés européennes. Une part croissante de leurs interventions est réalisée en anglais.

Enfin, la culture juridique et générale des étudiants est stimulée par des enseignements pointus en droit des contrats publics et en techniques financières : ingénierie des opérations de haut de bilan, notamment les fusions et acquisitions.

Au final, les étudiants ont en commun de juger que l'année du DJCE passe très vite. Peut-être que les charmes de la Ville de Nancy, animée par plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, n'y sont pas étrangers.

CDE : Quelle est l'originalité de la conception de la formation du DJCE ?

J. P. : On pourrait croire qu'il suffit de multiplier et d'intensifier les enseignements, dispensés par des universitaires ou des praticiens, pour adapter la formation des étudiants à leur vie future.

Ce n'est généralement pas la voie qui a été suivie. L'objectif n'a jamais été d'accumuler les connaissances. À partir d'une approche très pratique et très intime des entreprises, de leur organisation, de leur fonctionnement, de la manière dont les problèmes se posent dans leur réalité économique, financière et sociale, le DJCE a été conçu de façon plus originale et cohérente. En fonction d'une finalité, des objectifs ont été fixés et des axes de formation définis, c'est à partir de ce socle qu'un grand nombre d'interventions ont été organisées.

a) La finalité, c'est l'acquisition de la culture du professionnalisme. C'est avec une « culture d'étudiant » que les étudiants entrent au DJCE, ils doivent en ressortir avec une « culture de professionnel », avec les comportements et toutes les responsabilités que cela implique. Il est évident qu'une telle finalité commande une approche totalement nouvelle, très différente des approches classiques beaucoup plus orientées vers l'acquisition des connaissances.

Les objectifs sont doubles : c'est, d'une part, l'acquisition de l'aptitude à résoudre des problèmes complexes, de manière concrète, dans leur environnement et en tenant compte de leurs données économiques, financières et sociales ; c'est, d'autre part, le développement de l'aptitude à communiquer et à convaincre, quels que soient la profession et les niveaux de

formation et de qualification des interlocuteurs, juristes ou non-juristes.

À partir de ces finalités et objectifs, quatre axes de formation ont été définis : (1) L'axe culturel, c'est celui de l'approfondissement de la culture juridique fondamentale – en particulier du droit des obligations –, de la compréhension des problèmes économiques, financiers et sociaux ; de l'intelligence des systèmes de droit et de leur logique organisationnelle ; (2) L'axe d'appréhension et de résolution des problèmes pratiques, envisagés dans la multiplicité de leurs aspects ; avec l'acquisition des techniques juridiques spécialisées et l'initiation aux problèmes économiques – comme, par exemple, l'analyse financière ; (3) L'axe méthodologique, notamment l'acquisition de la démarche organisationnelle ; (4) L'axe du comportement et du savoir-être, comprenant, notamment, le développement du travail en équipe et l'approfondissement systématique des questions, en sachant qu'il faut « réfléchir avec son intelligence et non avec sa mémoire », ce qui n'est pas toujours acquis pour des étudiants.

b) Les interventions des universitaires et des praticiens ont été réalisées en tenant compte de ces axes. Ainsi, en 1972, à Rennes, le fondateur d'un réseau important de franchise dans le domaine de la construction de maisons individuelles (Les « Pavillons Lemoux Bernard »), dont les problèmes étaient évidemment déjà résolus, est venu rencontrer les étudiants en leur demandant d'organiser son réseau de franchise (organisation du réseau lui-même, des relations avec les entreprises sous-traitantes, avec les clients, les financiers, les assureurs...) en leur donnant rendez-vous dans ses bureaux quelques mois plus tard pour examiner les solutions proposées par des équipes travaillant par thèmes. Une opération du même genre était réalisée avec les promoteurs d'un centre commercial (M. Tronel et Suignard promoteurs du Centre commercial « Grand Quartier » à Rennes). Pour étudier le contrat de concession automobile, les étudiants ont eu comme interlocuteurs, pendant toute une journée, M. Costet et Egal, respectivement directeur juridique et directeur fiscal de Renault ! C'est M. Rey, directeur du service juridique de Pechiney Ugine Kuhlmann (PUK) qui, chaque année, leur a expliqué l'organisation d'un groupe industriel de sociétés à partir de la technologie de production et de transformation de l'aluminium. Quel apport considérable que de bénéficier de l'expérience de M^e J. Barthélémy pour comprendre l'organisation des relations sociales dans l'entreprise ! Les universitaires étant aussi souvent praticiens, ils avaient – et ont toujours – le même type d'approche. Les thèmes ont changé, mais les interventions sont de même nature (de l'origine à 1991, la durée des études était de quinze mois, de septembre à décembre de l'année suivante. C'est à partir du moment où l'organisation des études dans les Centres de formation à la profession d'avocats a été modifiée et que les examens d'entrée dans ces centres ont été fixés au mois d'octobre que la durée des études au DJCE a été raccourcie).

Le Magistère-DJCE de Paris II



Michel GERMAIN,
professeur à l'université de Paris II

Dans l'université de Paris II, la formule du DJCE est au niveau du master 2 le complément d'un magistère (licence – master 1 – master 2), formation déjà ancienne de « l'élitisme républicain » inventée par M. Chevènement : le magistère de juriste d'affaires de Paris II choisit à l'issue du DEUG 25 étudiants, sélectionnés sur leur dossier universitaire et ayant réussi un concours d'entrée. Cette superposition de ces deux *cursum* universitaires originaux n'est pas propre à l'université de Paris II, mais n'est cependant pas très habituelle. On peut penser que cette vie commune dans la durée n'est pas étrangère à l'intensité des liens qui se nouent entre les étudiants, à l'émulation qui les anime et au dynamisme de la formation. Mais ce que la vie entre soi pourrait avoir d'émoullent est heureusement contrecarré par l'arrivée en dernière année (master 2) du sang neuf d'une dizaine d'étudiants venus d'ailleurs pour effectuer leur DJCE à côté de leurs camarades du magistère.

La réussite de cette formation, attestée par exemple par la première place qui lui est reconnue encore cette année parmi les formations françaises en droit des affaires par SBMG ou par l'admission de trois étudiants du magistère – DJCE 2006-2007 à l'université de Harvard, est certainement due à un enseignement qui, selon l'intuition de Jean Marc Mousseron, est un mixte d'un enseignement d'une très grande qualité académique et d'une formation donnée par des professionnels réputés.

On ne saurait enfin oublier que le magistère-DJCE de Paris II a bâti depuis quelques années un partenariat solide avec de grands cabinets d'affaires ou de grandes entreprises, auprès desquels les étudiants, quand ils ne poursuivent pas leurs études aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Chine ou au Japon, trouvent stage, collaboration ou emploi.

Pour donner une idée de la formation, on pourra utilement se renseigner sur le site de l'université de Paris II. Il suffira de dire que cette formation se veut résolument et obstinément – malgré des modes parfois contraires – très généraliste, pour offrir la plus grande palette de connaissances aux étudiants dans un monde juridique de plus en plus complexe. Le dernier major de l'ENM en est issu.

Le DJCE de Poitiers



Jean-Claude HALLOUIN,
professeur à la faculté de droit et des sciences
sociales de Poitiers

Dans deux ans, le DJCE de Poitiers accueillera sa vingtième promotion. Au sein de l'une des plus vieilles facultés de Droit de France, adossé à cette tradition, situé en plein centre-ville, le DJCE illustre parfaitement la nécessité de dispenser une formation fortement professionnalisée et d'enseigner un droit vivant tourné vers le conseil aux entreprises et l'ingénierie juridique.

Pour son recrutement, le DJCE de Poitiers est très ouvert. Les promotions sont de 25 à 30 étudiants. Environ la moitié provient de la sélection nationale : la diversité des origines favorise le dynamisme du groupe.

La formation est lourde : techniques fiscales (170 heures), techniques sociétaires (120 heures), techniques sociales (120 heures), techniques contractuelles et droit commercial (120 heures), anglais (60 heures). Il faut ajouter, c'est très important : comptabilité et analyse financière (100 heures). Si la dominante est société-fiscalité, la formation garantit un solide socle de connaissances générales en droit des affaires qui permet sans difficulté de s'orienter vers d'autres spécialités. Actuellement, un accent est mis sur l'international et sur les aspects financiers de la vie des sociétés.

La formation est dispensée par des universitaires et des professionnels (1/4 des premiers, 3/4 des seconds). Elle se fait essentiellement par études de cas. Elle allie transmission d'un savoir et apprentissage d'un savoir faire.

Un stage d'au moins deux mois est obligatoire (avril et mai), ainsi qu'un certificat de spécialité à Montpellier (juin).

En septembre, en collaboration avec l'IEJ, une préparation est assurée afin de faciliter l'entrée à l'école d'avocat (le taux de succès oscille entre 66 et 75 % et pratiquement 100 % pour les étudiants qui après un échec se représentent).

Le réseau des anciens est très vivant et très soudé. Ils sont notamment chez : Jacques Barthélémy et Associés, Clifford Chance, Cms Bureau Francis Lefebvre, Ernst et Young, Fidal, Freshfields, Gide, Lamy Lexel, Landwell, Linklaters, Lovells, Pwc (Paris, Luxembourg), Taj, etc. ; dans la région, Ten France (Poitiers), Jurica (Poitiers), Cja Beucher Debetz (Angers), Cornet Vincent Ségurel (Nantes), etc. ; en entreprise : Axa, Indosuez, Bnp Paribas, Euronext, Bouygues, Capgemini, Eram, France Télécom, Lagardère, Macif, Snecma, Société Générale, Sodexo, etc.

Poitiers est une ville moyenne, très bien située, qui a beaucoup de cachet et de charme...

CDE : Y a-t-il d'autres types d'interventions, hors Université ?

J. P. : D'autres opérations, plus particulières, ont été organisées. Ainsi, à Rennes, depuis février 1981, dans le cadre d'un partenariat avec l'administration fiscale et la mairie, les étudiants aident, pendant deux semaines, à la mairie, les contribuables à remplir leur déclaration d'impôts. La première année, 2 728 personnes les ont consultés (*chiffre établi par l'administration fiscale*). Depuis, ce nombre a doublé. C'est à la fois un apport des étudiants à la cité et pour eux une première responsabilisation.

CDE : Pouvez-vous nous indiquer les apports essentiels du DJCE ?

J. P. : Le DJCE a constitué un « modèle ». Lorsque furent créés les DEA et les DESS, et très peu de collègues le savent, c'est à partir du modèle du DJCE que fut conçu le DESS.

Ce fut d'ailleurs un *challenge* pour le DJCE, car il a fallu alors accentuer ses caractéristiques et renouveler son originalité pour qu'il puisse conserver son identité au sein de toutes les nouvelles formations qui se créaient. D'autant plus, que nos collègues ont créé des formations très adaptées aux objectifs qu'ils ont poursuivis. Un grand nombre d'entre elles est de grande qualité.

Il est évident que l'apport essentiel du DJCE, c'est de conduire les étudiants au professionnalisme, et c'est le meilleur

moyen pour eux d'entrer dans des professions que la plupart trouvent passionnantes.

Le DJCE a joué également un rôle important dans différents autres domaines. L'un des fondements du DJCE est le partenariat qui unit les universitaires et les praticiens. Or, l'intensité et la qualité de leur collaboration ont grandement contribué à rapprocher l'enseignement du droit de la réalité de la vie du droit dans les activités économiques : une chose est d'expliquer une règle, une autre chose est de la vivre au quotidien, ou de créer de nouvelles relations contractuelles ou de nouveaux montages complexes. Cette collaboration des universitaires et des praticiens a aussi certainement favorisé une meilleure intelligence du droit par les uns et les autres et enrichi à la fois la doctrine et la pratique. Pour les mêmes raisons, il est très vraisemblable que le DJCE aura aussi contribué à l'évolution du droit des affaires dans les universités. Enfin, et c'est essentiel, c'est une formation que les étudiants aiment et à laquelle ils sont très attachés. Il suffit de voir les réunions d'anciens lors des anniversaires des promotions pour comprendre à quel point elle les a marqués.

Il est évident qu'une telle formation exige un investissement très lourd de la part de ceux qui en prennent la responsabilité. Ils le font avec passion. Et la relation avec les étudiants et anciens étudiants est exceptionnelle.

Crise de l'université ? Dans quelles universités ? Certainement pas au DJCE !

Le DCJE de Rennes

Danièle BRIAND-MELEDON, responsable du DJCE de Rennes

Les DJCE de Rennes va fêter ses 35 ans, ce qui veut dire qu'il s'est constamment remis en cause dans ses domaines et méthodes afin de rester au plus prêt d'une formation pertinente requise par les cabinets et entreprises qui accueillent les étudiants.

Le DJCE 2007 a une méthodologie exclusivement fondée sur l'étude de cas, la rédaction d'actes, contrats et autres mémoires d'arbitrage, la mise en situation de négociation, entretien-client, réunion de travail, gestion de calendriers.

L'approche transversale des problèmes ou projets de l'entreprise demeure le point fort de la formation à Rennes. Pour cette raison le module droit économique et contrats internationaux a été très sensiblement structuré et renforcé.

La rentrée prochaine se profile en outre avec deux objectifs nouveaux. D'abord les interventions en anglais vont être intensifiées. Ensuite le pôle droit boursier et financier déjà mis au point par des spécialistes issus de la bourse et de cabinets anglais, va acquérir une tout autre ampleur en vue de donner aux étudiants une compétence en ce domaine particulier.

En outre le DJCE de Rennes, c'est aussi le travail en commun, l'apprentissage de la complémentarité des compétences, l'engagement citoyen auprès des contribuables rennais grâce à notre partenariat très privilégié avec la Direction des services fiscaux.

L'objectif de l'année DJCE est l'épanouissement intellectuel et personnel des étudiants en vue de leur donner la formation des juristes de demain dont les entreprises et cabinets ont besoin.

Le DJCE de Strasbourg

Jean-Patrice STORCK, professeur à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, directeur du DJCE de Strasbourg

Le DJCE de Strasbourg a été créé en 1985 et vient donc de fêter ses vingt ans. Il a trouvé une place naturelle dans la communauté des DJCE, persuadé que la force naît du rassemblement. Les multiples récompenses attribuées aux étudiants ont toujours été perçues comme une reconnaissance de l'ensemble des DJCE.

Dès l'origine, le DJCE de Strasbourg a eu une vocation singulière, en raison des liens tissés avec l'Allemagne. En particulier, l'intégration des étudiants du magistère franco-allemand a permis de former des générations de juristes d'affaires formés à la langue et au droit allemand. S'est ajouté à cet objectif initial l'attrait de Strasbourg pour beaucoup d'étudiants issus de l'Est de l'Europe, en raison de la présence des institutions européennes, comme le Parlement, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne ou la Pharmacopée. C'est ainsi que de nombreux étudiants bulgares, polonais, moldaves ou slovaques effectuent un *cursus* complet à la faculté de Strasbourg et intègrent le DJCE, pour exercer ensuite des activités en relation avec leur pays d'origine.

En vingt ans, le DJCE de Strasbourg a formé environ six cents étudiants, en partenariat avec les plus grands cabinets d'avocats français ou internationaux et de très grandes entreprises. Les anciens étudiants occupent aujourd'hui des fonctions souvent éminentes. Cependant, la fierté de l'université est peut-être, plus modestement, d'avoir permis aux cabinets de conseil et aux entreprises locales de constituer les équipes de juristes d'affaires brillants et compétents démontrant ainsi qu'une université intelligente et efficace pouvait contribuer directement à la prospérité d'un pays.

Le DJCE de Toulouse



Jacques LARRIEU, professeur, co-directeur du Master 2 Juriste d'affaires-DJCE, université Toulouse I

Comme les autres DJCE, le Master 2 Juriste d'affaires-DJCE de l'université Toulouse I Sciences sociales, s'efforce de mettre en adéquation formation universitaire et besoins de la pratique. Pour parvenir à cet objectif, le DJCE de Toulouse bénéficie d'un environnement particulièrement favorable. Un environnement scientifique de haut niveau d'abord : le Master 2 Juriste d'affaires-DJCE bénéficie du soutien du Centre de droit des affaires qui réunit de nombreux universitaires et chercheurs spécialisés dans les diverses branches du droit économique. Un environnement économique riche : le barreau de Toulouse qui compte plus de mille avocats et le tissu industriel de la région, constitué notamment d'entreprises travaillant dans des secteurs de pointe, offrent des possibilités de stage et des débouchés. Nombreux sont les praticiens (ils constituent plus de la moitié du corps enseignant) qui viennent inculquer aux étudiants cette « culture du professionnalisme » dont parle le professeur Paillusseau. Un environnement culturel et géographique agréable : Toulouse étant la deuxième ville universitaire de France par le nombre d'étudiants, la vie culturelle y est intense et les soirées bien animées. Cela compte aussi dans une vie étudiante réussie.